

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 309-2019
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2019.RRGR.382

Déposée le : 10.12.2019

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Hegg (Lyss, PLR) (porte-parole)
Schär (Schönried, PLR)
Flück (Intelaken, PLR)

Cosignataires : 1

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 371/2020 Du 01 avril 2020
Direction : Direction de la sécurité
Classification : –



Sécurité en cas de situation terroriste : collaboration entre la Police cantonale et l'armée

L'exercice du Réseau national de sécurité 2019 (ERNS 19) a eu lieu du 11 au 13 novembre 2019.

Le scénario principal de l'exercice partait de l'hypothèse d'une situation terroriste complexe et durable – scénario retenu notamment suite aux attaques terroristes en France (Charlie Hebdo et Bataclan à Paris, ainsi qu'attaque au camion à Nice entre autres), en Allemagne (marché de Noël de la Breitscheidplatz à Berlin), en Angleterre, en Espagne, au Benelux ou dans les pays scandinaves.

L'ERNS 19 devait notamment servir à tester l'endurance de la police en Suisse et par conséquent aussi celle de la Police cantonale bernoise. Dans ce contexte, des défis de taille existent en ce qui concerne l'architecture de la sécurité dans notre pays.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les premiers enseignements de l'ERNS 19 ?
2. La Police cantonale est-elle prête à faire face à une situation terroriste durable ?

3. Comment la Police cantonale compte-t-elle assurer ses missions quotidiennes dans tout le canton dans un contexte de double défi (situation terroriste et travail quotidien) ?
4. De quelles possibilités la Police cantonale dispose-t-elle pour renforcer ses effectifs dans une situation affectant l'ensemble de la Suisse ?
5. Face à une telle situation, dans quels domaines des décisions politiques seraient-elles nécessaires pour renforcer le travail de la police ?
6. La collaboration avec l'armée est-elle déjà une réalité ?
7. Des exercices communs avec l'armée se sont-ils déjà déroulés, ou sont-ils planifiés, comme c'est le cas dans d'autres cantons (Genève, Vaud ou Bâle-Ville) ou d'autres pays (Allemagne, France, Norvège, Pays-Bas p. ex.) ?

Réponse du Conseil-exécutif

Point 1

Au niveau suisse, l'Exercice du Réseau national de sécurité 2019 (ERNS 19) est en cours d'évaluation. Les responsables de l'exercice ont annoncé la publication d'un rapport pour la fin de l'année 2020.

Le canton de Berne, de son côté, a profité de l'ERNS 19 pour tester son dispositif de gestion de crise. Les premiers enseignements qu'il en tire sont les suivants :

- Au niveau cantonal, la maîtrise des événements repose sur des structures solides. Un rôle important revient au réseau de spécialistes et de responsables expérimentés et bien formés au sein des organisations partenaires de la protection de la population. Par ailleurs, du fait de la fréquence de certains événements dommageables (des crues, en particulier), certains processus de gestion de crise sont très bien rodés et les décideurs se connaissent bien personnellement.
- S'agissant de l'organe de conduite cantonal (OCCant), l'organisation et les processus sont également au point et fonctionnent bien. Dans le cas présent, on peut relever en particulier la très bonne collaboration entre les structures de conduite de la Police cantonale (POCA) et celles de la protection de la population.
- La collaboration entre les prestataires publics et semi-publics ou privés en matière de gestion de crise dans le canton doit se poursuivre et s'intensifier dans certains domaines.
- Les planifications préventives élaborées à la suite de l'exercice précédent (ERNS 14) et en préparation de l'ERNS 19 ont démontré leur pertinence et doivent être développées pour d'autres domaines. L'ERNS 14 portait, entre autres, sur le scénario d'une pandémie. Il a donné lieu à des conclusions utiles lors de la révision de la loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (loi sur les épidémies, LEp ; RS 818.101), dont les dispositions se révèlent aujourd'hui efficaces dans la lutte contre le coronavirus. Les fichiers nécessaires à la protection des infrastructures vitales doivent être accessibles aux organisations d'intervention, tant lors de la planification que de l'intervention. Il

faut par ailleurs vérifier la disponibilité des ressources humaines en cas d'intervention simultanée de plusieurs organisations partenaires de la protection de la population et de l'armée.

- Depuis l'ERNS 14, le canton de Berne a réalisé de grands progrès dans le domaine de la communication de crise. Le *Guide de la communication en cas de crise ou d'événement majeur* a démontré son utilité.
- L'évaluation détaillée de l'exercice par les corps de police ne sera terminée qu'au milieu de l'année 2020. C'est à ce moment seulement que la POCA sera en mesure de présenter les enseignements tirés de l'ERNS 19 et les possibilités d'amélioration qui en découlent. S'il est une chose, cependant, que l'ERNS 19 a déjà montrée clairement, c'est que les parties impliquées dans le canton de Berne sont en mesure de maîtriser un événement complexe malgré le grand volume de travail requis.

La mise en œuvre des mesures découlant de l'exercice est soumise au controlling du groupe de pilotage de l'état-major de planification de l'OCCant.

Point 2

La POCA a approfondi la problématique du terrorisme, particulièrement depuis les attentats commis dans les pays voisins et mentionnés par les auteurs de l'interpellation. Elle n'a pas entrepris de changements structurels fondamentaux, mais a procédé à des ajustements. Ces derniers concernent notamment les processus d'annonce et d'alarme, l'information et la formation. Ces aspects ont été testés lors de l'exercice cantonal de grande envergure réalisé en 2018, lequel a mis à contribution tous les services d'urgence du canton de Berne. Cet exercice a montré que même si des améliorations sont nécessaires, les forces d'intervention cantonales sont en mesure de maîtriser une attaque terroriste de cette ampleur avec les moyens disponibles, du moins pendant un certain temps.

Point 3

Se fondant sur le scénario de l'ERNS 19, la POCA a préparé, puis exercé l'affectation des ressources dans un contexte de menace complexe de longue durée et d'envergure nationale.

Dans le cadre de cet exercice, elle a délégué certains domaines d'activité à l'armée et suspendu d'autres tâches policières ne touchant pas directement la sécurité. Les prestations de base ayant trait directement à la sécurité auraient pu être maintenues pendant une durée limitée. Pour les forces d'intervention de la POCA, le scénario a fait ressortir la priorisation nécessaire des prestations policières et des tâches de fonctionnement selon le type, la durée et la diversité des menaces.

Le Conseil-exécutif souligne par ailleurs que l'augmentation prévue des effectifs de la POCA, qui découle des demandes formulées dans la motion 138-2016 Wüthrich¹, est indispensable pour assurer les prestations de base de la police à moyen terme.

¹ [M 138-2016 Wüthrich \(Huttwil, PS\): Revoir et adapter les effectifs de la Police cantonale](#)

Point 4

En cas d'attaque terroriste, les ressources humaines des polices suisses sont coordonnées par la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse. Si l'événement se limite à une aire géographique précise, d'autres corps de police peuvent en outre apporter leur soutien.

Point 5

La dynamique propre à une crise terroriste exige une action policière rapide, flexible et adaptée à la situation. Les structures et préparatifs actuels de la police répondent à cette triple exigence, comme l'a montré l'ERNS 19. Dans une situation de crise terroriste, les décisions et actions politiques doivent résulter d'une concertation avec la police, puis les forces d'intervention doivent disposer de la marge de manœuvre nécessaire.

Point 6

L'armée peut venir en renfort des corps de police lorsque ces derniers sont à bout de ressources. Elle ne peut toutefois remplacer leurs forces d'intervention. Les processus à mettre en œuvre ont été exercés lors de l'ERNS 19 et fonctionnent bien dans l'ensemble.

Point 7

A ce jour, le canton de Berne n'a pas encore réalisé d'exercices tels que ceux organisés dans les cantons de Genève, de Vaud ou de Bâle-Ville. En revanche, il a prévu deux exercices coordonnés entre l'armée et la police pour l'année 2021. La collaboration de la POCA avec l'armée est jugée très bonne, en particulier avec la Police militaire, les Forces aériennes et l'Etat-major de liaison territorial cantonal.

Destinataire

- Grand Conseil